

**ULCC | CHLC**

**CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SECTION PÉNALE (2023)**

**Préparé par  
Aleksander Godlewski  
Secrétaire de la Section pénale**

**Charlottetown (Î.-P.-É.)  
Du 21 au 25 août 2023**

Ce document est une publication de  
la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada.  
Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter  
[info@ulcc-chlc.ca](mailto:info@ulcc-chlc.ca)

## INTRODUCTION

[1] Les délégués se sont à nouveau réunis cette année pour assister à la réunion de la Section pénale de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC), qui a tenu sa 105<sup>e</sup> réunion à Charlottetown (Î.-P.-É.), du 21 au 25 août 2023.

[2] Cette année, un total de 34 délégués, provenant de onze (11) administrations fédérales et provinciales, ont participé aux délibérations de la Section pénale. En ce qui concerne les délégations provinciales, le Nouveau-Brunswick n'a pas été en mesure d'envoyer une délégation à la CHLC cette année. Pour ce qui est des territoires, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut étaient également absents de la Section pénale lors de la conférence de cette année.

[3] Les délégués ont apporté un large éventail d'expertise en droit pénal au profit de la section, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement. Parmi ces délégués on comptait des universitaires, des conseillers juridiques en politique en matière de droit pénal, des procureurs, ainsi que des membres du barreau et de la magistrature. Plusieurs organisations étaient également représentées : le Barreau du Québec; l'Association canadienne des juges de cours provinciales (ACJCP); l'Association du Barreau canadien (ABC); la Criminal Trial Lawyers' Association (Alberta); le Conseil canadien des avocats de la défense (CCAD); la Cour du Québec; la Criminal Defense Lawyers Association of Manitoba (CDLAM); la Criminal Lawyers' Association (CLA); le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) et l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense (AQAAD). En outre, la Section pénale de la CHLC s'est félicitée du retour de la Commission du droit du Canada en tant qu'observateur.

[4] Lors de la séance plénière d'ouverture de la CHLC, le président a brièvement évoqué certaines des résolutions qui seront examinées par la Section pénale au cours de la prochaine semaine. Le président a également indiqué que la Section pénale recevrait le rapport final du groupe de travail sur l'article 487 du *Code criminel*, fruit d'un travail considérable au cours des cinq dernières années. Le président a remercié en particulier tous les membres du groupe de travail sur l'article 487 ainsi que Matthew Asma, président du groupe de travail. Le président a indiqué que trois autres groupes de travail - les groupes de travail sur l'article 672.26 et l'article 490 du *Code criminel*, ainsi que le groupe de travail sur le traitement des animaux dans

le *Code criminel*, présenteraient des rapports d'étape lors de la conférence de cette année<sup>1</sup>.

Le président signale que cette année, le séminaire annuel à la mémoire d'Earl Fruchtman sera présenté par John Diamond, c.r., directeur des poursuites au ministère de la Justice et de la Sécurité publique de l'Île-du-Prince-Édouard.

## OUVERTURE

[5] La réunion de 2023 de la CHLC a commencé par une séance plénière d'ouverture conjointe des sections pénale et civile<sup>2</sup>. La Section pénale s'est réunie le lundi 21 août 2023, à la suite de la plénière d'ouverture conjointe. Anny Bernier, directrice adjointe des poursuites criminelles et pénales (Directeur des poursuites criminelles et pénales, ci-après DPCP), a présidé la réunion et Aleksander Godlewski a agi à titre de secrétaire.

[6] Anny Bernier a souhaité la bienvenue aux délégués à la Conférence et a fait part de son plaisir de présider la 105<sup>e</sup> séance de la CHLC. La présidente a noté que le principal défi de la Section pénale serait de disposer de suffisamment de temps pour présenter, débattre et voter sur les 38 résolutions soumises cette année. La présidente a passé en revue plusieurs points de procédure pour le bon déroulement des travaux de la section et a rappelé aux délégués la nature confidentielle des travaux de la Section pénale. En tant que point administratif, la présidente a également fait rapport sur la résolution QC2022-02(3), qui demandait la création d'un comité consultatif sur les questions liées à la modernisation des procédures judiciaires. À la suite d'un certain nombre de discussions après la conférence de 2022, il a été décidé de ne pas mettre en place ce comité pour le moment.

[7] Matthew Taylor, représentant de l'administration fédérale, a présenté le rapport du représentant de l'administration fédérale. Matthew Taylor remercie l'Î.-P.-É. et le comité organisateur pour leur travail d'organisation de l'assemblée annuelle. Matthew Taylor a souligné que, sur les 114 résolutions adoptées par la CHLC au cours des cinq dernières années, 14 ont fait l'objet de réformes législatives, tandis que 30 sont actuellement examinées par le ministère de la Justice du Canada sous un angle ou un autre<sup>3</sup>.

[8] Aucune modification n'a été proposée à l'ordre du jour de la Section pénale.

---

<sup>1</sup> Le compte-rendu de la plénière d'ouverture est disponible à l'adresse suivante : [2023-Opening-Plenary-Minutes.pdf \(ulcc-chlc.ca\)](#)

<sup>2</sup> Le compte-rendu complet de la plénière d'ouverture est disponible à l'adresse suivante : [CHLC - Charlottetown, PE \(ulcc-chlc.ca\)](#)

<sup>3</sup> Le rapport écrit du représentant de l'administration fédérale sera disponible en ligne à l'adresse suivante : [CHLC - Charlottetown, PE \(ulcc-chlc.ca\)](#)

## PROCÉDURES

### *Résolutions*<sup>4</sup>

[9] Conformément au paragraphe 4(3) des *Règles de procédure*, la Colombie-Britannique a été la première province à présenter une résolution cette année. Chaque administration et organisme indépendant a présenté une résolution dans l'ordre alphabétique avant de passer à une deuxième résolution, la délégation canadienne présentant des résolutions après les autres délégations.

[10] Au départ, les administrations ont soumis 38 résolutions à l'examen des délégués. Parmi ces résolutions, cinq (5) ont été retirées sans discussion et deux (2) ont été retirées après discussion. Au total, 33 résolutions ont été discutées par les délégués.

[11] Ultiment, seules deux (2) résolutions ont été rejetées. Vingt (20) résolutions ont été adoptées à la suite d'un amendement. Un tableau des résultats des différentes résolutions se trouve ci-dessous<sup>5</sup> :

**Tableau 1 : Résultats des résolutions de la Section pénale de la CHLC pour 2023**

Résultat de la résolution		Nombre total de résultats	Résolutions
Résolutions adoptées		9	<i>MB2023-01 (A) MB2023-01 (B), ON2023-01 SK2023-01, Can-PPSC2023-01 / Can-SPPC2023-01 ON2023-02, QC2023-02 A, QC2023-02 B, AB2023-02 ON2023-03, QC2023-05</i>
Résolutions adoptées telles que modifiées		20	<i>BC2023-01, NS2023-01, QC2023-01, AB2023-01 Can-CAPCJ2023-01 / Can-ACJCP2023-01 Can-CBA2023-01 / Can-ABC2023-01, BC2023-02 NS2023-02, Can-CAPCJ2023-02 / Can-ACJCP2023-02 Can-PPSC-02 / Can-SPPC2023-02, QC2023-03, SK2023-03, AB2023-03, Can-CBA2023-03 / Can-ABC2023-03, Can-PPSC2023-03 / Can-SPPC2023-03, ON2023-04 QC2023-04, Can-PPSC2023-04 / Can-SPPC2023-04 AB2023-05, AB2023-06</i>
Résolutions retirées (7)	<i>Retiré</i>	5	<i>Can-CBA2023-02 / Can-ABC2023-02, AB2023-04</i>

<sup>4</sup> Une liste des résolutions avec le résultat du vote pour chacune d'entre elles est disponible séparément en ligne à l'adresse suivante : [CHLC - 2023 Résolutions de la Section pénale \(ulcc-chlc.ca\)](https://www.ulcc-chlc.ca/fr/2023-resolutions-de-la-section-penale).

<sup>5</sup> Un résumé des résolutions adoptées est disponible sur le site de la CHLC au lien suivant : [CHLC - Résolutions \(ulcc-chlc.ca\)](https://www.ulcc-chlc.ca/fr/resolutions)

			Can-PPSC2023-05 / Can-SPPC-05, ON2023-06, QC2023-06
	<i>Retiré après discussion</i>	2	ON2023-05, QC2023-07
Résolutions rejetées		2	SK2023-02, NS2023-03
Résolutions rejetées telles qu'amendées		0	

### ***Groupes de travail de la Section pénale<sup>6</sup>***

[12] La Section pénale a examiné l'état d'avancement des travaux de ses quatre (4) groupes de travail, dont trois (3) ont présenté des rapports d'étape et un a présenté un rapport final :

#### **1) Groupe de travail sur l'article 487 (rapport final)**

[13] Matthew Asma, président du groupe de travail, a présenté le rapport final du groupe de travail chargé d'examiner l'article 487 du *Code criminel* (mandats de perquisition). Ce groupe de travail a été créé en 2018 pour examiner l'article 487 du *Code criminel* et étudier comment ce pouvoir d'enquête devrait être modernisé en tenant compte des nouvelles technologies, de la *Charte canadienne des droits et libertés* et des développements nationaux et internationaux pertinents.

[14] Les membres du groupe de travail qui ont contribué au rapport sont : le président, Matthew Asma (ministère du Procureur général, Ont.), le président sortant : Normand Wong (Justice Canada), et les membres : Karen Audcent (Justice Canada), Greg DelBigio (Conseil canadien des avocats de la défense), Sandro Giammaria (Justice Canada), Kenyata Hawthorne (Justice Canada), Pauline Lachance (Directeur des poursuites criminelles et pénales, Qc), Anne-Marie Lebel (Justice Canada), Karen Lee (Procureur général du Nouveau-Brunswick, Service des poursuites pénales), James Meloche (Service des poursuites pénales du Canada), Nadine Nesbitt (Service des poursuites de la Couronne de l'Alberta), Paul Pearson (Ministère du Procureur général de la C.-B.), Christopher Samuel (Association du Barreau canadien / Université de l'Alberta), Andrew Synyshyn (Criminal Defense Lawyers Association of Manitoba), et Anna Zhang (stagiaire, Ministère du Procureur

---

<sup>6</sup> Des copies des rapports sont disponibles sur le lien suivant : [CHLC - Rapports \(ulcc-ehlc.ca\)](https://www.ulcc-ehlc.ca)

général, Ont.). L'ancien membre Randy Schwartz (Ministère du Procureur général, Ont.) a contribué de manière significative à la rédaction d'une version préliminaire du rapport.

[15] M. Asma a présenté les travaux importants de la commission et le contenu du rapport. De manière générale, le rapport comporte deux thèmes principaux : un groupe de modifications proposées concernant la révision de la section afin de rafraîchir, de moderniser et d'épurer le langage de la section. Un deuxième groupe de modifications proposées ayant trait à l'extension de l'autorité de la section de plusieurs manières.

[16] Le rapport final du groupe de travail sur l'article 487 est accepté et ses résultats sont approuvés (Adopté **25-0-1**, 25 pour, 1 abstention).

## **2) Groupe de travail sur l'article 490 (rapport d'étape)**

[17] Nadine Nesbitt présente le rapport d'étape du groupe de travail sur l'article 490. Ce groupe de travail a été supprimé en 2017 et reconstitué par une résolution unanime de la CHLC lors de la réunion de 2022 de la Conférence.

[18] Les membres du groupe de travail sont les suivants : Melissa Adams, Bureau des avocats de la Couronne (Ont.); Marc-Antoine Rock, avocat de la défense (Qc); Erin Cassidy, ministère de la Justice du Canada - Section de la politique en matière de droit pénal (Ont.); Michael Fawcett, Bureau des avocats de la Couronne (Ont.); Sandro Giammaria, ministère de la Justice du Canada - Section de la politique en matière de droit pénal (Ont.); Melissa Insanic, Police régionale de York (Ont.) [adhésion suspendue]; Pauline Lachance, Directeur des poursuites criminelles et pénales (Qc); Michael McEachren, Service des poursuites pénales du Canada (Ont.); Nadine Nesbitt, Crown Prosecution Service (Alb.); Nicholas Reithmeier, Crown Prosecution Service (C.-B.); Emilie Robert, Directeur des poursuites pénales et criminelles (Qc); Julie Roy, ministère de la Justice (Qc); Heather Russell, Service des poursuites pénales du Canada (C.-B.); Martine Sallaberry, Medicine Hat Police Service (Alb.); Kimberly Stark, Gendarmerie royale du Canada (C.-B.); Kevin Westell, avocat de la défense, Pender Litigation (C.-B.); Jeffrey Wyngaarden, Bureau des avocats de la Couronne (Ont.); Marta Zemojtel, Ministère de la Justice du Canada (C.-B.).

[19] Le groupe a progressé dans la préparation d'un projet de rapport, bien qu'il n'ait pas été possible de présenter une version finale du rapport à temps pour la réunion de la CHLC de cette année. L'intention du groupe est de fournir une version finale du rapport lors de la prochaine réunion annuelle de la CHLC.

[20] Le rapport d'étape du groupe de travail sur l'article 490 du *Code criminel* est accepté, le groupe devant présenter son rapport final à la Section pénale lors de la prochaine réunion de la CHLC (**23-0-0**, 23 pour).

**3) Groupe de travail sur l'article 672.26 et les articles connexes du Code criminel (jurys et aptitude) (Rapport d'étape)**

[21] Julie Roy présente le rapport d'étape du groupe de travail sur l'article 672.26. Le groupe de travail sur l'article 672.26 a été créé à la suite de la résolution ON2021-03 de la CHLC, dans le but d'examiner l'article 672.26 et les articles connexes du *Code criminel* en vue d'une éventuelle réforme législative sur la façon dont la question de l'aptitude devrait être jugée lorsqu'une personne accusée a choisi d'être jugée par un juge et un jury.

[22] Le groupe de travail est composé de Rebecca Law (Ontario) (présidente); Joanna Wells (Justice Canada) (présidente); Lee Kirkpatrick (Yukon); Noel Sinclair (Yukon); Mandy MacLeod (Alb.); Adam Badari (Alb.); Aleksander Godlewski (Justice Canada), Stéphanie Moore (Justice Canada), Julie Roy (ministère de la Justice, Qc), Magalie Provost (Directeur des poursuites criminelles et pénales, Qc), Lucie Joncas (Conseil canadien des avocats de la défense), et Rachel Anstey (N.-B.).

[23] Le groupe s'est réuni six fois virtuellement depuis la dernière réunion de la CHLC, et a l'intention de se réunir mensuellement à partir de l'automne afin d'être en mesure de préparer un rapport final pour la réunion de 2024 de la CHLC.

[24] Le rapport d'étape du groupe de travail a été accepté, le groupe de travail devant présenter son prochain rapport à la Section pénale lors de la réunion annuelle de 2024 (24-0-0, 24 pour).

**4) Groupe de travail sur le traitement des animaux dans le Code criminel**

[25] Nadine Nesbitt, présidente du groupe de travail sur le traitement des animaux dans le *Code criminel*, a présenté le rapport d'étape du groupe de travail sur le traitement des animaux dans le *Code criminel*. Ce groupe de travail a été créé à la suite de la résolution ON2022-03, dans le but d'étudier le traitement des animaux dans le *Code criminel* en vue de formuler des recommandations d'amendements.

[26] Les membres du groupe sont les suivants : Nadine Nesbitt, présidente, (AB AG) ; Nadia Farinelli, (BC AG); Adam Badari, (AB AG); Andrew Davis, (SK AG); Andrew Synyshyn, (Man, Criminal Defence Lawyers' Association); Andrew Cappell, (PG Ont.); Caitlyn Kasper, (Ont., Services juridiques pour les Autochtones); Melanie Webb, (Ont., Association du Barreau canadien); Aleksander Godlewski (Ont., Justice Canada). Le groupe de travail a ajouté les membres suivants en mars 2023 : Mandy MacLeod, (AB AG); Tara Dobec, (PG Ont.).

[27] Le président a noté que le groupe de travail avait été actif et efficace. Des discussions ont déjà eu lieu concernant les possibilités d'établir un groupe de travail conjoint avec la Section

civile. L'objectif est de disposer d'un rapport final pour la prochaine réunion de la CHLC.

[28] Le rapport d'étape du groupe de travail sur le traitement des animaux dans le *Code criminel* a été accepté (24-0-0, 24 en faveur), le groupe devant fournir son rapport final lors de la réunion de 2024 de la Conférence.

[29] ***Nouveaux groupes de travail de la Section pénale***

[30] Deux nouveaux groupes de travail ont été créés à la suite de la discussion et du vote des résolutions lors de la réunion de la Section pénale de 2023, tel qu'indiqué brièvement ci-dessous :

**1) Article 278 du Code criminel : Régime des dossiers de tiers (Can-CBA2023-03/Can-ABC 2023-03)**

[31] La résolution Can-CBA2023-03/Can-ABC 2023-03 a créé un nouveau groupe de travail, dont l'objectif est d'étudier les dispositions actuelles du *Code criminel* relatives au « régime de communication des dossiers » (articles 278.1 à 278.94). Le nouveau groupe de travail est présidé par Melanie Webb, membre de la délégation fédérale et représentante de l'Association du Barreau canadien. Le texte de la résolution habilitante se lit comme suit :

Il est recommandé qu'un groupe de travail soit créé afin d'examiner les dispositions actuelles du *Code criminel* « régime de communication des dossiers » (les articles 278.1 à 278.94), en vue de formuler des recommandations de modifications qui simplifieraient les questions de procédure, rationaliseraient le régime actuel et créeraient un processus plus efficace.

Adoptée telle qu'amendée : 19-4-3 (pour - contre - abstentions)

[32] Les membres du nouveau groupe de travail sont les suivants : Melanie Webb (Can-ABC), présidente; Janet Dickie, (C.-B., Prosecution Service) ; Nadine Nesbitt (Alb., Prosecution Service); Zachary Al-Khatib (Alb., Defence Bar); Kelly Kaip, (Sask., Public Prosecutions) ; Audrey Olson, (Sask., Ministry of Justice and Attorney General); Rochelle Wempe, (Sask. College of Physicians and Surgeons of Saskatchewan); Catherine Cooper (Ont., MPG) ; Daniel Brown (Ont., Criminal Lawyers' Association); Anthony Cotnoir (Qc, DPCP) ; Marie-Pier Boulet (Qc, Association québécoise des avocats.es de la défense; Anouk Desaulniers, juge à la Cour du Québec; Susan Mackay (N.-É., Prosecution Service); David Parry (Can, ABC) ; Mark Knox (Canada, Conseil canadien des avocats de la défense); James Meloche (Canada, Service des poursuites pénales du Canada); Laura Pitcairn (Canada, Service des poursuites pénales du Canada), Eric Tolpannen, juge à la Cour de justice de l'Alberta (Canada, Association canadienne des juges des cours provinciales). Le groupe de travail doit présenter un rapport sur ses travaux à la réunion de la Section pénale de la CHLC en 2024.

## **2) Exceptions aux peines minimales obligatoires / Exceptions to Mandatory Minimum Penalties**

[33] La résolution QC2023-03 a créé un nouveau groupe de travail dans le but d'examiner si le rapport de 2013 « *Exemptions statutaires aux peines minimales obligatoires* » devrait être mis à jour à la lumière de la jurisprudence récente et des changements législatifs. Le groupe est présidé par Lina Thériault (QC, DPCP). La résolution habilitante du groupe est la suivante :

De mettre sur pied un groupe de travail (GT), présidé par un représentant du Québec, qui aura pour mandat de mettre à jour, considérant l'entrée en vigueur du projet de loi C-5 (*Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, ch. 15, 2022) et les nombreuses décisions récentes qui ont jugé inconstitutionnelles des peines minimales pour des crimes de nature sexuelle commis à l'encontre de personnes âgées de moins de 16 ans, le rapport final de 2013 *Exemptions législatives aux peines minimales obligatoires*. Le GT pourra également émettre ses propres conclusions quant à la pertinence d'incorporer au *Code criminel* un mécanisme tel que celui dont il est question au paragraphe 36 de l'arrêt *Lloyd* ainsi que la forme qu'un tel mécanisme pourrait avoir dans le contexte canadien.

Adoptée telle que modifiée : 14-2-11 (pour - contre - abstentions)

[34] Les membres du nouveau groupe de travail sont les suivants : Lina Thériault (Qc, DPCP) (présidente); Caitlin Dick (Alb., avocate de la défense en droit criminel); Sheldon Steeves (T.-N.-L., poursuites publiques, ministère de la Justice et de la Sécurité publique); Emma Evans (Ont., MPG); Leah Burt (Can, ministère de la Justice) ; Dayna Queau-Guzzi (Man., Service des poursuites du Manitoba); Sylvain Leboeuf (QC, ministère de la Justice); Tanisha Blackmore (N.-É., ministère de la Justice). Le groupe de travail doit présenter un rapport sur ses travaux à la réunion de la Section pénale de la CHLC en 2024.

### ***Séminaire à la mémoire d'Earl Fruchtman***

[35] Lors du séminaire commémoratif Earl Fruchtman du mercredi 23 août 2023, les délégués de la Section pénale et de la Section civile ont assisté à une présentation de John Diamond, c.r., directeur des poursuites (Î.-P.-É.). Le séminaire a permis aux délégués réunis de mieux comprendre le fonctionnement du système judiciaire à l'Î.-P.-É., avec un accent particulier sur les programmes de justice réparatrice dans la province et le rôle de la justice réparatrice dans les communautés autochtones. Depuis 2021, plus de 70 affaires ont été soumises à la justice réparatrice dans la province. John Diamond a conclu la présentation en discutant des orientations futures possibles en ce qui concerne le cadre de la justice réparatrice dans la province.

***Session conjointe : Comité de la diversité et de l'inclusion***

[36] Lors d'une séance conjointe de la Section pénale et de la Section civile, le mercredi 23 août 2023, Matthew Hinshaw, président du Comité de la diversité et de l'inclusion (Comité D&I), a présenté les résultats de l'enquête sur les membres de la CHLC de 2022. L'enquête a été menée par l'Agence statistique de Terre-Neuve-et-Labrador (NLSA), en partenariat avec le Comité D&I. Matthew Hinshaw a également encouragé les délégués à répondre au sondage de 2023.

[37] La présentation, ainsi que le rapport du sondage des membres de la CHLC 2023, sont tous deux disponibles sur le site web de la CHLC <sup>7</sup>.

***Session conjointe sur l'éventuel groupe de travail sur la question du traitement des animaux en droit canadien***

[38] Nadine Nesbitt a ouvert une session conjointe avec les sections civile et pénale de la CHLC le 25 août 2023 sur le thème d'un éventuel groupe de travail civil et pénal combiné de la CHLC sur le traitement des animaux.

[39] Nadine Nesbitt a évoqué plusieurs évolutions, tant au niveau national qu'international, dans la manière dont les animaux sont traités, et a noté que le groupe de travail de la Section pénale sur le traitement des animaux avait déjà identifié certains domaines dans lesquels la contribution de la Section civile pourrait être utile, par exemple dans le cas de la législation provinciale sur le bien-être des animaux ou dans la manière de gérer les animaux après une saisie.

[40] La Section civile et la Section pénale ont adopté la résolution suivante :

[41] « *Que la Section civile et la Section pénale demandent au CCÉGP [Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion de programmes] d'envisager la création d'un groupe de travail de la CHLC sur le traitement des animaux en droit canadien.* »

**CLÔTURE**

[42] Sarah Dafoe a prononcé le discours de clôture lors de la séance plénière de clôture du vendredi 25 août 2023. Le nouveau président de la Section pénale, Craig Savage, a présenté le rapport de la Section pénale au nom d'Anny Bernier, tandis que la présidente Christine Badcock

---

<sup>7</sup> Les documents sont disponibles sur le lien suivant : [ULCC - Charlottetown, PE \(ulcc-chlc.ca\)](https://ulcc-charlottetown-pe.ulcc-chlc.ca)

a présenté le rapport de la Section civile. Sarah Dafoe a proposé une résolution visant à remercier un certain nombre de personnes qui ont contribué au succès de la conférence annuelle, laquelle a été adoptée<sup>8</sup>.

[43] La présidente du comité des nominations, Laura Pitcairn, annonce que Maria Markatos a été choisie par le comité des nominations pour être nommée vice-présidente de la CHLC, et que lors de la réunion de l'année dernière, Matthew Hinshaw a été nommé vice-président, pour être président cette année. Laura Pitcairn présente une motion visant à nommer Matthew Hinshaw président et Maria Markatos vice-présidente de la CHLC pour 2023-2024. La motion est adoptée.

[44] Matthew Hinshaw a prononcé le discours d'ouverture en tant que nouveau président de la CHLC. Kathryn Sabo, membre de la délégation canadienne, a annoncé que la réunion annuelle de 2024 se tiendra à Ottawa, du 12 au 16 août 2024.

[45] La Section pénale a terminé ses travaux le vendredi 25 août 2023.

---

---

<sup>8</sup> Le compte-rendu complet de la plénière de clôture est disponible sur la page web suivante : [CHLC - Charlottetown, PE \(ulcc-chlc.ca\)](https://www.ulcc-chlc.ca)